



Le seul organisme politique pancanadien de défense du libre choix

B.P. 2663, succ. princ., Vancouver (C.-B.) V6B 3W3 • info@arcc-cdac.ca • www.arcc-cdac.ca

Prise de position n° 100

Pourquoi la CDAC appuie-t-elle la justice reproductive?

La CDAC promeut le concept de justice reproductive parce que nous savons que la santé et les droits sexuels et reproductifs de nombreux membres de diverses communautés sont démesurément opprimés et marginalisés. Pensons notamment aux communautés LGLBTIQ2s aux autochtones, aux groupes ethniques, aux jeunes, aux personnes handicapées, et aux autres groupes vulnérables. Afin d'assurer la justice pour tous, il faut enrayer les inégalités fondamentales.

Qu'est-ce que la justice reproductive?

Le concept de la justice reproductive a été élaboré aux États-Unis par des femmes de couleur qui estimaient que le mouvement pro-choix ne tenait pas compte de leurs différents points de vue sur la façon dont leurs collectivités et elles-mêmes peuvent parvenir à l'autodétermination. Ces femmes ont élargi le champ d'étude, car elles percevaient un lien très étroit entre le destin reproductif d'une femme et ses conditions de vie dans sa collectivité.

La définition suivante de la justice reproductive est celle d'un réseau local de femmes de couleur militant pour la justice reproductive, la SisterSong Women of Color Reproductive Justice Collective, qui représente les populations ethniques et autochtones aux États-Unis :

« La justice reproductive est une analyse intersectionnelle qui examine la santé reproductive du point de vue de la justice sociale. La justice reproductive se définit simplement comme le droit de la personne d'avoir un enfant, de ne pas avoir d'enfant et d'élever nos enfants dans des milieux sains et sécuritaires. Proprement dit, il y a justice reproductive lorsque les femmes et les filles ont le pouvoir et les ressources économiques, sociaux et politiques nécessaires pour prendre de saines décisions au sujet de leur corps, [de leur travail,] de leur sexualité et de leur reproduction, pour elles-mêmes, leur famille et leur communauté, dans tous les domaines de leur vie. »¹ (traduction libre)

Bien que le droit à l'avortement demeure toujours la priorité de la CDAC, nous reconnaissons que l'avortement n'est qu'un seul des aspects de la justice reproductive. SisterSong croit également que « *la justice reproductive ne concerne pas seulement l'avortement. L'accès à*

¹ http://www.sistersong.net/index.php?option=com_content&view=article&id=140&Itemid=42

l'avortement est essentiel, et les femmes de couleur et autres femmes marginalisées ont aussi souvent des difficultés à accéder à : la contraception, l'éducation sexuelle complète, la prévention et les soins des IST, les options alternatives d'accouchement, les soins prénataux et de grossesse adéquats, l'aide à la violence domestique, les salaires adéquats pour soutenir nos familles, les foyers sûrs, et bien plus encore. »

Au Canada, par exemple, de nombreuses personnes vivent loin des services de santé et doivent parcourir de longues distances pour obtenir certains soins de santé sexuelle et reproductive, notamment les avortements ou le traitement des grossesses compliquées. C'est une épreuve d'être séparé de sa famille et de sa communauté, et les autochtones, en particulier, peuvent ne pas recevoir de soins culturellement appropriés loin de chez eux².

En outre, le Canada a un passé peu glorieux de stérilisation des femmes autochtones et de déchirement des familles par le placement des enfants dans des pensionnats. Lorsque les femmes autochtones se sont battues pour porter et garder leurs enfants, c'était « *autant un acte de féminisme que les efforts des femmes non autochtones pour utiliser la contraception*³ ».

Le NYSHN (Native Youth Sexual Health Network) est un réseau de pairs de Toronto qui travaille avec les peuples autochtones du Canada pour promouvoir la santé, les droits et la justice reproductive dans leurs propres communautés. Le NYSHN affirme que la justice sexuelle et reproductive signifie⁴ :

« ... avoir un consentement libre, préalable et éclairé concernant toutes les décisions prises au sujet de notre corps. Comme nous l'a enseigné l'héritage de l'organisation communautaire des Autochtones et des femmes de couleur, il s'agit de reconnaître à quel point les questions liées à notre corps sont interdépendantes (p. ex. la violence familiale et les taux d'incarcération plus élevés pour les femmes) et que, souvent, nous avons besoin de justice avant même que le "choix" ne devienne une possibilité. »

Les besoins en matière de justice reproductive au Canada

Selon la CDAC, il y a toute une gamme de besoins en matière de justice reproductive au Canada. Nous appuyons donc les programmes et droits suivants (à tout le moins) pour rendre justice à toutes les femmes et à tous les groupes marginalisés :

- le leadership et l'inclusion de divers groupes dans les processus décisionnels qui les concernent;
- un soutien complet pour permettre aux femmes et aux personnes transgenres de porter et d'élever les enfants qu'elles désirent, tout en assurant le respect total de leur dignité et de leurs droits de la personne en vertu de la loi;
- un accès exempt de discrimination au travail et aux soins de santé des personnes LGBTIQ2s;
- les droits de la personne et du travail des travailleurs du sexe, la décriminalisation complète de la prostitution, des services de réduction des méfaits et des services de transition pour ceux et celles qui veulent se retirer de l'industrie;

² <https://briarpatchmagazine.com/articles/view/broad-vision-reproductive-justice>

³ <https://theconversation.com/canadas-shameful-history-of-sterilizing-indigenous-women-107876>

⁴ <http://www.nativeyouthsexualhealth.com/whatwebelievein.html>

- la pleine justice pour les meurtres et les disparitions de femmes autochtones et leurs familles;
- l'égalité complète pour les peuples autochtones et l'élimination de la discrimination et du colonialisme;
- l'amélioration des programmes de lutte contre la violence faite aux femmes et aux personnes transgenre;
- un programme de garde d'enfants universel et abordable;
- le financement complet de la contraception au Canada par le régime d'assurance-maladie;
- une aide à l'étranger visant les avortements sécuritaires dans les programmes canadiens de santé maternelle, ainsi qu'une augmentation du financement des programmes de planification familiale dans les pays en voie de développement;
- le droit à l'aide médicale pour mourir pour les malades en phase terminale, bien balisé, de pair avec la mise en place de solutions de rechange;
- des lois sur l'équité salariale;
- le financement des groupes pour l'égalité des femmes;
- un revenu de subsistance garanti pour tous;
- une compensation pour le travail d'aidant naturel non rémunéré;
- une stratégie nationale en matière d'habitation;
- le maintien et un financement adéquat du Programme de contestation judiciaire pour aider les gens à faire valoir leurs droits en vertu de la Charte.